

Séance ordinaire du lundi 18 mars 2019.

° Décisions municipales.

Unanimité

° Déclarations d'intention d'aliéner.

Unanimité

° Titulaires retenus dans le cadre des marchés publics.

Unanimité

° Vote du budget primitif Ville de Mirecourt.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités, un débat sur les orientations budgétaires a été organisé le 11 février dernier. Le projet de budget primitif de la Ville de Mirecourt présenté ce lundi 18 mars est conforme aux orientations arrêtées lors de ce débat.

Monsieur Yves SEJOURNE présente les grandes lignes du budget primitif ville 2019 comme suit.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ville	3 188 030 €	3 188 030 €	6 291 038 €	6 967 115 €

Une fiche synthétique sur le budget 2019 est jointe en annexe à ce présent compte-rendu.

Unanimité moins quatre abstentions.

° Vote des taux.

Conformément aux orientations budgétaires arrêtées le 11 février 2019, les taux des taxes locales directes sont maintenues.

Rappel, au titre de l'année 2019, les taux d'imposition des taxes directes locales sont fixés comme suit :

- taxe d'habitation : 28,13 %
- taxe sur le foncier bâti : 22,14 %
- taxe sur le foncier non bâti : 30,62 %

Unanimité moins deux abstentions.

° Participations de la Ville de Mirecourt.

Les membres du Conseil Municipal votent le montant des participations et contingents pour l'année 2019, soit :

- La participation, pour la commune de Mirecourt, adhérente au Syndicat Mixte pour l'Informatisation dans le Département des Vosges est fixée à 2 000,00 € (montant plafonné).
- La contribution de la Ville de Mirecourt au Service Départemental d'Incendie et de Secours « SDIS » est fixée à 148 385.04 €.
- La contribution pour les eaux pluviales est de 129 883.25 €

Les crédits sont prévus au budget ville 2019 – chapitre 65.

Unanimité

° Contribution au Syndicat Scolaire du Secteur de Mirecourt

Le Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur de Mirecourt vient de notifier la contribution de la Ville de Mirecourt aux dépenses du Syndicat qui s'élève à la somme de 134.941,18 € (136 884,92 € en 2018, 135 329,62 € en 2017). Le Conseil Municipal délibère favorablement pour la prise en charge budgétaire de cette contribution au titre de l'année 2019.

Unanimité

° Présentation des projets inscrits au budget.

Chaque adjoint présente le programme de travaux inscrits au budget primitif 2019 : cimetière, centre social, accueil de la mairie, installation de la vidéo-protection, aménagement rue Thiers, voirie et enfouissement rues Sarron et Brahy, démolition rue Abbé Grégoire,...

° Questions diverses.

M. Patrice JAMIS interroge M. le Maire sur le calendrier des travaux rue Sarron et Brahy et rue Thiers, sur ceux envisagés rue Abbé Grégoire (et notamment quant à la réfection de la conduite de gaz) ainsi que sur le fonctionnement de la vidéo-protection dans l'obscurité.

M. le Maire lui répond sur le calendrier (Sarron, fin avril, Brahy ensuite et rue Abbé Grégoire avant juillet en raison de la DETR).

M. Daniel SERDET lui répond sur le fonctionnement des caméras.